

COMITE SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille seize, le vingt-et-un novembre juin à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le vingt-trois septembre 2016, s'est réuni au siège de la communauté de communes BOCAGE HALLUE à VILLERS BOCAGE :

	Présents	Pouvoirs	VOIX		Excusés
1	CANDELA Ernest	SOMON Laurent	7	1	ALEXANDRE Isabelle
2	CHEVAL Philippe	HAUSSOULIER Stéphane	2	2	BLONDELLE Jean-Marie
3	COCQ Philippe	ALEXANDRE Isabelle	2	3	BOHIN Pascal
4	DAVERGNE Bernard	DERRIEN Yves	7	4	BOURGOIS Jean-Yves
5	DEFLESSELLE Claude	BLONDELLE Jean-Marie	2	5	BOUTROY Rémi
6	DEMAILLY Myriam	WATELAIN Michel	2	6	CARON Gérard
7	DEMARCY Denis		1	7	CHIRAT Michel
8	DURIEUX François		1	8	DE WAZIERS Isabelle
9	JARDE Olivier	VERRIER Annie	12	9	DEBEUGNY François
10	LECLABART Jean Claude	LELEU Jean-Jacques	2	10	DECAYEUX Stéphane
11	LEFEBVRE Julien		1	11	DERRIEN Yves
12	PRUD'HOMME Christian		1	12	DOMISE Martin
13	RICHEZ Gérard	BOUTROY Rémy	2	13	DORION Anne-Marie
14	ROUILLARD François	DE WAZIERS Isabelle	2	14	FOIREST Emile
15	VARLET Philippe	LECOMTE Frédéric	7	15	HAUSSOULIER Stéphane
			51	16	HECQUET James
				17	KOCH Brigitte
				18	LEBLANC Jean-Marie
				19	LECOMTE Frédéric
				20	LELEU Jean-Jacques
				21	LORIC Jean-Christophe
				22	MAQUET Emmanuel
				23	PAYEN Jean-Dominique
				24	RENAUX Jean-Claude
				25	RODINGER Florence
				26	SOMON Laurent
				27	THIBAUT Bruno
				28	THIEBAUT Bénédicte
				29	VERRIER Annie
				30	WATELAIN Michel

1 - Constat du quorum (majorité des membres présents ou représentés)

Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 15 élus présents et 11 délégués représentés, représentant un total de 51 voix.

2 - Désignation du secrétaire de séance : Philippe COCQ

3 – Le procès-verbal de séance du Comité syndical du 27 juin 2016 transmis le 27 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité sans observation

Intervention du Président en préambule

Nous venons de réunir un séminaire ce vendredi 18 Novembre, qui a été un succès avec près de 100 participants, et je voulais tout d'abord remercier les nombreux élus qui ont fait le déplacement à Vironchaux un jour où les conditions climatiques se sont avérées particulièrement difficiles.

Nous vous adresserons l'ensemble des présentations qui ont été faites et vous trouverez sur le site de Somme Numérique un compte rendu et un film retraçant la journée très prochainement.

Notre comité syndical doit examiner le DOB. Lors du bureau qui a préparé ce comité j'ai indiqué ne pas prévoir de modifications dans les cotisations et contributions telles qu'elles ont été fixées début 2016. Cela reste vrai avec toutefois une inflexion que je voudrais vous proposer d'adopter pour ce qui concerne la contribution au parapheur électronique qui permet la prise en charge de la transmission des flux comptables. En fixant une contribution en centimes par habitant, nous avons voulu favoriser une certaine péréquation entre les communautés de communes et les communes afin de rendre le tarif très attractif pour les petites communes. Je note d'ailleurs que les conventions nous reviennent signées à un très bon rythme. Au cours de mes déplacements, j'ai toutefois entendu des représentants de communautés de communes m'exprimer le sentiment que la contribution à ce service leur semblait trop importante. Aussi je vous propose aujourd'hui de retenir dans notre DOB un abaissement à 5 centimes par habitant au lieu de 7 actuellement pour les communautés de communes et d'agglomération, en gardant le plafond de 5000 euros.

Je tiens tout de même à présenter mes excuses auprès des élus pour le souci de communication concernant cette nouvelle contribution, qui a pris du retard en 2016.

Ceci me donne l'occasion de vous rappeler qu'en cette fin d'année 2016 la fusion des intercommunalités et le passage à la facturation électronique vous contraignent parfois à faire évoluer vos logiciels comptables. Afin de pouvoir bien choisir ce dont vous avez vraiment besoin, n'hésitez pas à nous contacter pour nous demander des précisions sur les propositions qui vous sont faites et à vérifier leur compatibilité avec les outils de Somme Numérique. Nous avons constaté de situations où les éditeurs font des propositions très chères et inadaptées ; passer par Somme Numérique reste un moyen de maîtriser vos coûts. Le projet de data center que nous portons pour 2017 sera le moyen de mieux répondre aux attentes en matière de services de base comme les sauvegardes ou la mise à disposition de serveurs et nous aurons l'occasion d'y revenir.

2017 sera une année de poursuite de notre programme intégré au plan France Très Haut Débit, avec la fin du programme de Montée en Débit et le début de la commercialisation de notre réseau FttH.

Ce sera aussi l'année d'adoption de la mise à jour de notre SDTAN et de dépôt d'un nouveau dossier de financement par l'Etat pour les investissements à venir à partir de 2019. Nous devons donc déterminer notre stratégie et nos priorités pour parvenir à la couverture complète du département en fibre jusque chez l'habitant.

Nous avons aussi ce soir à nous prononcer sur une évolution statutaire nous permettant d'une part de donner une voix consultative au sein de notre comité à la Région Hauts de France et d'autre part d'anticiper le mouvement de fusion des communautés de communes. Sur ce dernier point vous verrez que la répartition du nombre de délégués en fonction du nombre d'habitants permet de garder le même nombre de délégués qu'auparavant sauf pour la communauté de communes de Bresle maritime qui gagnera un délégué supplémentaire.

Concernant l'aménagement numérique, Monsieur RICHEZ s'interroge sur la possibilité de raccorder l'armoire télécoms de leur commune en fibre optique afin d'accélérer la montée en débit pour ses habitants, dans l'attente de l'arrivée de la fibre optique. Il précise que l'accès au très haut débit devient une priorité pour fixer la population en milieu rural.

Le Président répond que cette situation n'est pas aujourd'hui un cas isolé et est devenue la préoccupation de nombreux élus sur l'ensemble du département, y compris en périphérie des villes. Dans ce cadre, il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes à court terme et la solution de montée en débit sur le réseau cuivre ne peut plus s'appliquer. Elle présente en effet des limites techniques de distance par rapport à l'armoire, elle ne concerne très souvent que l'opérateur Orange, reste très coûteuse et risque de mettre à mal l'appétence de la population pour la fibre optique qui reste l'objectif pour accéder au Très haut débit. Par contre, les discussions sur la mise à jour du SDTAN de la Somme seront l'occasion de véritables décisions politiques si le Département de la Somme souhaite conserver son avance dans la couverture Haut débit de son territoire. Les premiers retours des études révèlent un besoin de financement de 60 millions € HT à charge des collectivités pour terminer la construction du réseau fibre jusque l'abonné final. Comme l'a exprimé le sénateur Dubois lors du séminaire, les élus devraient se positionner sur un emprunt global afin de valider le futur programme de travaux. Les éléments techniques et financiers de la mise à jour du Schéma directeur d'aménagement numérique de la Somme seront prochainement présentés en Commission Réseau afin de permettre aux élus de s'exprimer sur la décision politique à prendre à ce sujet.

Bernard DAVERGNE ajoute que l'accès au Très haut débit devient également une condition d'équité de la population au niveau du département par rapport aux nombreux usages et notamment le télétravail.

I – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Sur proposition du Président, les cotisations et contributions seront inscrites au budget 2017 sur la base des éléments adoptés en 2016, excepté pour la contribution au service de dématérialisation des flux comptables fixée à 0,05€ HT pour les EPCI et 0,07€ HT pour les communes.

En continuité de la décision prise en 2016, l'évolution budgétaire principale pour l'année 2017 concerne l'acquisition d'un Data Center en vue de mettre en œuvre le projet de service d'archivage électronique en collaboration avec le Centre de Gestion du Nord et de renforcer l'offre de services aux collectivités et établissements publics du territoire de compétence du syndicat mixte.

Le Président indique que le syndicat mixte avait le choix entre 3 solutions : la construction d'un bâtiment, l'intégration du projet de Somme Numérique dans un bâtiment privé et l'achat du Data center du Mipih. Cette 3^e solution est apparue la plus cohérente et la plus proche techniquement et économiquement des besoins du syndicat mixte.

Le Mipih est un organisme de services auprès du milieu hospitalier.

Comme le souligne Olivier JARDE, les équipements du Mipih ne sont pas obsolètes. Son activité a fortement évolué et nécessite aujourd'hui la construction d'un centre serveurs plus grand.

Le Président indique également que le syndicat mixte pourrait engager une collaboration intéressante avec le Mipih qui dispose de solutions de maintien à domicile. Par ailleurs, ce projet d'acquisition englobe également un étage de bureaux pour accueillir le futur siège du syndicat mixte avec des espaces permettant de recevoir les élus.

Le syndicat mixte a sollicité l'estimation des Domaines et a commandé différentes études techniques et financières afin de confirmer ce choix.

Les autres éléments du Débat d'Orientation Budgétaire figurent dans le rapport transmis aux élus et joint au présent procès-verbal.

Monsieur ROUILLARD s'interroge sur l'opportunité de prendre des décisions pour l'année prochaine alors que les EPCI actuels vont disparaître pour donner naissance à de nouveaux établissements à partir du 1^{er} janvier 2017. Monsieur VARLET indique qu'il n'y a aucune contre-indication réglementaire même si cela peut présenter des difficultés éthiques personnelles. Il a souhaité justement présenter le budget 2017 avant la fin d'année 2016 pour permettre au syndicat mixte de continuer à fonctionner et ne pas perdre de temps dans la mise en œuvre des projets à venir.

N'ayant plus de remarque, le Président clos les débats pour ces orientations du budget 2017.

II - DELIBERATIONS

01 – DELIBERATION BUDGETAIRE – DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2016

Le projet de décision modificative n°2 de l'exercice 2016 a pour objet d'ajuster les crédits en fonction des prévisions et besoins de la fin de l'année.

Il s'agit principalement de répondre aux demandes des collectivités qui souhaitent acquérir du matériel informatique pour les ENT dans le cadre du groupement de commandes dédié. Cela se traduit pour Somme Numérique par des opérations d'investissement pour compte de tiers équilibrées en dépenses et recettes sur le budget principal.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la Décision Modificative N° 2 de l'exercice 2016 est approuvée.

Les montants totaux des budgets de l'exercice 2016 (reports 2015 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Crédits votés BP + DM1 2016	Modifications proposées	Total des crédits 2016
Budget principal - Fonctionnement	1 596 971,73	0	1 596 971,73
Budget principal - Investissement	987 401,29	73 500,00	1 060 901,20
Budget annexe - Fonctionnement	8 388 985,79	0	8 388 985,79
Budget annexe - Investissement	27 864 164,27	10 000,00	27 874 164,27

Adoptée à l'unanimité

02 – RAPPORT 2015 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Par délibération n°1 du Comité syndical en date du 18 novembre 2014, le contrat de délégation de service public en affermage ayant pour objet l'exploitation, la commercialisation et la maintenance du réseau de communications électroniques en haut et très haut débit sur le territoire du syndicat mixte a été conclu avec la société TUTOR.

Aux termes de l'article L1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année avant le 1er juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public pour l'année précédente ainsi qu'une analyse de la qualité du service correspondant à cette période. L'article L1411.10 prévoit par ailleurs la présentation à l'assemblée délibérante de ce rapport annuel afin qu'il en prenne acte.

Le rapport 2015 de Tutor Somme fait apparaître une accélération de la commercialisation du réseau avec un chiffre d'affaires s'élevant à 2 646 171€ contre 2 430 372€ prévu au plan d'affaires de la convention. Au 31 décembre 2015, la société délégataire dégage un bénéfice net de 531 872€.

Le délégataire n'a pas souffert du décalage de livraison des prises FTTH ; il a exploité et commercialisé le réseau existant que le syndicat mixte ne cesse d'étendre notamment avec les opérations de montée en débit sur le réseau cuivre.

Le rachat de Tutor Somme par COVAGE sera officialisé courant décembre 2016 ; le Président de COVAGE Jean-Michel SOULIER s'est présenté au séminaire de Somme Numérique.

Après avoir pris connaissance des éléments remis par le délégataire contrôlés et présentés en Comité de suivi de la DSP le 5 octobre 2016, le Comité syndical prend acte du rapport relatif à la délégation de service public du réseau public de communications électroniques en haut et très haut débit pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

03 – ADHESION A L'ASSOCIATION DECLIC

L'association DECLIC a été créée afin de répondre à l'extension et à la complexification des technologies de l'information et de la communication mises en œuvre dans les collectivités locales, leurs groupements ou leurs établissements. Elle constitue un réseau d'échanges consistant à mutualiser l'information, les expériences, la veille technologique et réglementaire, par une mise en commun d'outils et de moyens. Somme Numérique participe déjà aux échanges de cette association par l'intermédiaire de ses agents puisque seules les personnes physiques pouvaient y adhérer. L'association a ouvert en juin 2016 ses possibilités d'adhésion aux personnes morales.

Les principaux objectifs de cette association sont :

- de faciliter le partage d'informations et l'échange sur les pratiques professionnelles entre les techniciens travaillant dans des structures publiques de mutualisation informatique ;
- de faciliter la réalisation de projets de mutualisation entre les dites structures au travers, par exemple, de démarches de réflexion ou de conception concertées d'outils ou de plateformes « mutualisables » ou l'aide à la constitution de groupement de commandes ;
- de concourir à la reconnaissance par les décideurs publics aux échelons locaux et surtout nationaux de l'intérêt effectif de ces dites structures en particulier en animant un observatoire de la mutualisation dans le domaine de l'administration numérique.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, établie pour les personnes morales selon le nombre d'équivalents temps plein (ETP) dédiés à l'activité de mutualisation informatique à destination des collectivités. Elle s'élève à 1000€ pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent l'adhésion du syndicat mixte Somme Numérique à l'association DÉVELOPPEMENT D'ÉCHANGES ENTRE COLLECTIVITÉS LOCALES EN MATIÈRE D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATIONS (DECLIC) et décident de désigner Monsieur Lenny CARTIER, Chef de projet e-administration de Somme Numérique comme représentant auprès de l'association DECLIC.

Adoptée à l'unanimité

04 – REVISION DES STATUTS

La fusion des EPCI en 2017 ainsi que la sollicitation de la Région Hauts de France pour siéger au Comité syndical nécessitent de revoir les dispositions des statuts du syndicat mixte. Sur proposition du Président, le Comité syndical a ainsi désigné une Commission de révision des statuts qui s'est réunie les 8 septembre et 19 octobre. Les modifications proposées ont été validées par une analyse juridique.

Etant donné qu'il n'y a pas de modification de l'objet du syndicat mixte, les présents statuts peuvent être adoptés par le Comité syndical à la majorité des deux tiers. L'arrêté préfectoral marquera l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions.

La principale modification statutaire porte sur la représentation au Comité syndical des nouveaux EPCI, avec une modification des seuils :

- chaque EPCI de moins de 30 000 habitants désigne 2 délégués
- chaque EPCI de plus de 30 000 habitants et de moins de 50 000 habitants désigne 3 délégués.
- chaque EPCI de plus de 50 000 habitants désigne 4 délégués

Pour rappel, actuellement les EPCI de moins de 25 000 habitants désignent un délégué et ceux de plus de 25 000 habitants désignent 2 délégués.

Par cette proposition, le Président indique que les délégués actuels pourraient de nouveau représenter le syndicat mixte s'ils sont élus dans leur nouvelle structure.

Interco	Nombre habitants	ACTUEL	FUTUR
HAM + NESLE	21 395	1+1	2
ROYE + MONTDIDIER	25 253	1+1	2
HAUTE PICARDIE + SANTERRE	18 248	1+1	2
HAUTE SOMME	28 864	2	2
VAL DE NOYE + AVRE LUCE MOREUIL	22 854	1+1	2
CONTY + CCSOA + OISEMONT	38 107	1+1+1	3
BOCAGE HALLUE + DOULLENNAIS + BERNAVILLOIS	35 712	1+1+1	3
VAL DE NIEVRE + OUEST AMIENS	29 518	1++1	2
COQUELICOT	28 845	2	2
VAL DE SOMME	25 331	2	2
AUTHIE MAYE + NOUVION + HAUT CLOCHER	33 990	1+1+1	3
BAIE DE SOMME SUD + ABBEVILLOIS + HALLENCOURT	53 235	1+2+1	4
VIMEU INDUSTRIEL + VIMEU VERT	24 006	1+1	2
BRESLE MARITIME	37 000	2	3
	422 358	33	34

Par ailleurs, on conserve ainsi une représentation équitable au Comité syndical entre le Département et Amiens Métropole disposant chacun de 36 voix et les autres EPCI, 34 voix.

Monsieur DEFLESSELLE souligne qu'il ne s'agit pas véritablement d'une représentation équitable au vu du nombre d'habitants d'Amiens Métropole par rapport au reste du département et dans la mesure où Amiens Métropole ne finance pas le déploiement du FTTH sur son territoire au contraire des autres communautés de communes. Par ailleurs, le montant des cotisations lissé sera équivalent entre tous les EPCI en 2019.

Le Président indique que ni Somme Numérique, ni Amiens Métropole ne sont à l'origine de la décision d'investissement d'Orange sur les territoires d'Amiens Métropole et de l'Abbevillois. Par ailleurs, ce positionnement est issu de l'historique du syndicat mixte.

MM. RICHEZ et ROUILLARD confirment ne pas comprendre cette différenciation.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le projet de statuts modifiés du syndicat mixte Somme Numérique.

Adoptée à la majorité avec une voix contre de M. François ROUILLARD

05 – APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

En parallèle de la procédure de révision statutaire, l'analyse juridique commandée par le syndicat mixte a permis de mettre en cohérence le règlement intérieur avec les statuts.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le projet de règlement intérieur du syndicat mixte annexé à la présente délibération est approuvé.

Adoptée à la majorité avec une voix contre de M. François ROUILLARD

06 – CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme a mis en place un contrat groupe d'assurance des risques statutaires des agents des collectivités afin d'offrir les meilleurs garanties à des conditions financières mutualisées. Le syndicat mixte adhère à ce groupement depuis 2009. Le contrat en cours s'achève au 31 décembre 2017 et le Centre de Gestion sollicite ses adhérents afin de relancer la procédure de mise en concurrence pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical décident de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, le syndicat mixte aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL ; décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption.
- Agents affiliés à l'IRCANTEC ; accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, maternité-paternité-adoption.

Et aura les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 01/01/2018

Régime du contrat : capitalisation

Nombre d'agents affiliés à la CNRACL recensés au 31/12/2016 : 6

Nombre d'agents affiliés à l'IRCANTEC recensés au 31/12/2016 : 6

Adoptée à l'unanimité

III – INFORMATIONS DU PRESIDENT

DELIBERATIONS DU BUREAU DU 4 JUILLET 2016

1. Attribution du marché « Prestations de services de communications électroniques »

Le syndicat mixte a publié un appel d'offres pour répondre aux besoins du groupement de commandes de prestations télécoms qui comprend 66 membres dont le Département, Amiens Métropole et le SDIS80. La société C-ISOP a préparé et suivi cette consultation qui comprend 12 lots. 10 opérateurs ont déposé au moins une offre.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 juillet pour examiner le rapport d'analyse des offres et proposer le choix des titulaires aux membres du Bureau.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident les propositions de la Commission d'Appel d'Offres et décident d'attribuer le marché « Prestations de services de communications électroniques » aux candidats suivants :

lot	Désignation	titulaire
1	Téléphonie fixe abonnements principaux, trafic entrant et sortant <ul style="list-style-type: none"> ✓ Numéros libre appel ou à coût partagé ✓ Abonnements T2 et groupements de 4T0 et plus, services et tous types de communications 	ORANGE Agence Entreprises Nord de France 59666 VILLENEUVE D'ASCQ
2	Services IP Centrex	OPTION SERVICE Siège à GENVRY (60400) Etablissement secondaire à COMPIEGNE (60200)
3	Téléphonie mobile	ORANGE Agence Entreprises Nord de France 59666 VILLENEUVE D'ASCQ
4	Services « Machine to Machine »	COMLETEL 93634 LA PLAINE SAINT-DENIS En groupement avec SFR
5	Réseau de collecte xDSL	OPTION SERVICE Siège à GENVRY (60400) Etablissement secondaire à COMPIEGNE (60200)
6	Emission de messages électroniques en masse	CLEVER TECHNOLOGIES 77183 CROISSY - BEAUBOURG
7	Transit IP Somme Numérique nominal	NEURONNEXION 80000 AMIENS
8	Transit IP Somme Numérique secondaire	COMLETEL 93634 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX En groupement avec SFR
9	Téléphonie fixe abonnements secondaires : trafic entrant et sortant. Accès Internet autonomes sur support cuivre. Abonnements lignes analogiques et groupements de 3 T0 et moins, services et tout type de communications	ORANGE Agence Entreprises Nord de France 59666 VILLENEUVE D'ASCQ
10	Téléphonie fixe abonnements de sécurité, trafic entrant et sortant	ORANGE Agence Entreprises Nord de France 59666 VILLENEUVE D'ASCQ
11	Réseau d'interconnexion VPN/IP, accès Internet mutualisés et Trunk SIP	ADISTA 54320 MAXEVILLE
12	Accès sur support FTTH	NEURONNEXION 80000 AMIENS

Adoptée à l'unanimité

2. Attribution du marché « Missions de maîtrise d'œuvre complémentaires liées à l'achèvement du programme 2012-2018 de déploiement du FttH »

La 1^e phase de déploiement du réseau FTTH comprend le territoire de la communauté de communes Bresle Maritime dont une partie s'étend sur le département de Seine Maritime. Pour des raisons de validation de l'opération en termes financiers avec les organismes concernés, le marché de maîtrise d'œuvre conclu le 27 février 2014 avec le groupement des entreprises SAFEGE et ON-X ne concerne que le périmètre du département de la Somme. Par conséquent, afin d'achever ce projet, il convient de prévoir les missions de maîtrise d'œuvre complémentaires pour le reste du territoire concerné. S'agissant d'une seule opération de travaux et tenant compte des imbrications techniques et économiques, il est proposé de conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables au sens de l'article 30-I-3°-b) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, avec le groupement des entreprises SAFEGE et ON-X.

La Commission d'Appel d'Offres a examiné ce projet de marché lors de sa réunion du 4 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et décident d'attribuer le marché négocié « Missions de maîtrise d'œuvre complémentaires liées à l'achèvement du programme 2012-2018 de déploiement FTTH » au groupement des entreprises SAFEGE (92022 NANTERRE CEDEX - Site Nord 59652 VILLENEUVE D'ASCQ) et ON-X (92816 PUTEAUX).

Adoptée à l'unanimité

3. Avenant n°1 a la Convention de participation financière du Département de la Somme pour le programme de montée en débit sur cuivre (2012-2017)

Le syndicat mixte Somme Numérique a conclu une convention avec le Département de la Somme définissant le montant de sa participation financière pour la réalisation de l'opération Montée en débit sur le réseau cuivre. Après attribution des marchés de travaux générant un coût d'investissement à la baisse, application de la nouvelle version du cahier des charges France Très Haut Débit – réseau d'initiative publique, publiée le 12 mai 2015, prise en compte de la participation effective de la Région Picardie et évolution réglementaire des conditions techniques d'intervention, Somme Numérique a décidé d'étendre le programme initial de montée en débit pour atteindre les zones de sous répartition jusqu'à 60 lignes inéligibles à 2 Mbit/s et prendre en compte l'évolution des conditions techniques d'intervention. Dans ce contexte, il convient de modifier le plafond d'engagement financier du Département par avenant.

Initialement fixée à 2 383 580€ pour un total estimé de 23 580 609€, il est proposé dans le présent avenant de porter cette participation du Département à 3 899 444€, soit 16% du total de l'opération estimée à 25 003 444€.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°1 à la convention de participation financière conclue avec le Département pour l'opération de montée en débit sur cuivre.

Adoptée à l'unanimité

4. Avenant n°1 a la CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LE Département de la Somme pour le FTTH (2012-2017)

Après attribution des marchés de travaux, application de la nouvelle version du cahier des charges France Très Haut Débit – réseau d'initiative publique, publiée le 12 mai 2015, et prise en compte de la participation effective de la Région Picardie, le Syndicat mixte a décidé d'ajuster l'enveloppe d'investissement de l'opération FttH du programme opérationnel 2012 - 2017 de mise en œuvre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de la Somme. Dans ce contexte, il convient de modifier le plafond d'engagement financier du Département par avenant.

Initialement fixée à 3 315 786€ pour un total estimé de 45 522 403€, il est proposé dans le présent avenant de porter cette participation du Département à 7 455 556€, soit 14% du total de l'opération estimée à 51 908 160€.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°1 à la convention de participation financière du Département de la Somme portant sur le déploiement de la technologie FTTH dans le cadre du programme opérationnel 2012-2017 du SDTAN de la Somme.

Adoptée à l'unanimité

Les débats étant clos, la séance est levée à 19h00.